

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 23 mai 2022



SECURISATION EN EAU DES TERRITOIRES

La SCP et la Communauté de communes Cœur du Var officialisent leur partenariat pour la réalisation d'infrastructures hydrauliques multi-usages.

Cette convention de partenariat affiche la volonté de développer de nouveaux aménagements hydrauliques, qui pourront être réalisés dans le cadre de la concession régionale du canal de Provence. La SCP et la Communauté de communes sont en effet convaincues de la nécessité de réaliser ces nouveaux aménagements pour maintenir l'attractivité du territoire.

Anticiper les futurs changements



Les tendances climatiques sur les prochaines années tendent à démontrer que nos territoires vont connaître des changements notables, avec des températures en augmentation et des sécheresses encore plus fréquentes et intenses. Sur le territoire de Cœur du Var, les ressources locales sont fragiles aussi bien sur le plan quantitatif que qualitatif. L'évolution climatique aura des conséquences, en particulier sur la disponibilité de la ressource en eau qui va se raréfier, au risque d'accentuer les conflits d'usages et menacer le développement du secteur.

L'agriculture constitue une richesse sur ce territoire. Elle est aussi amenée à évoluer par le développement de la politique alimentaire de la Communauté de Communes qui vise à reconquérir du foncier agricole et redéployer l'activité au bénéfice de la population locale et à dynamiser l'emploi. L'activité agricole doit nécessairement anticiper les effets du changement climatique et engager les adaptations indispensables à la sauvegarde des cultures et du capital végétal, mais aussi aux objectifs de production. Cette évolution passe notamment par l'irrigation raisonnée, qui est l'une des solutions d'adaptation garantissant la pérennisation des productions en termes de qualité et de quantité.

La sécurisation et la diversification des ressources en eau pour l'alimentation des populations est aussi un enjeu majeur pour faire face aux besoins en période déficitaire et à l'accroissement démographique du territoire de Cœur du Var.

Avec le réchauffement climatique la protection contre les incendies est aussi une préoccupation majeure de la Communauté de communes pour préserver ses espaces naturels exceptionnels, notamment du massif des Maures.

Il convient donc, sur ce territoire situé en partie sur la Zone de Répartition des Eaux Caramy Issole, d'anticiper ces changements dès à présent, et œuvrer pour une diversification de la ressource en eau, afin de ne pas conditionner le développement futur du territoire de Cœur du Var à la seule disponibilité des ressources en eau locales.

De nouveaux aménagements hydrauliques comme l'une des réponses d'adaptation



L'aménagement hydraulique du territoire de Cœur du Var est aujourd'hui lié à une nouvelle infrastructure majeure de transfert de la ressource sécurisée du Verdon le long du sillon permien qui sera réalisée par la SCP, dans le cadre de la concession hydraulique régionale. Cette infrastructure

apportera une sécurisation de l'alimentation en eau sur les communes traversées et avoisinantes. Elle permettra aussi de soulager la « liaison Verdon Saint Cassien », pour satisfaire les besoins sur le Val d'Issole et les communes situées au nord de Cœur du Var.

Ce projet d'envergure, structurant pour tout le département du Var, est à l'horizon d'une dizaine d'années. Il est aujourd'hui nécessaire d'anticiper les dessertes hydrauliques et de développer si possible des solutions temporaires ou alternatives qui permettront de satisfaire dès le court terme une partie des besoins en eau du territoire.

Le territoire au cœur du projet

La réalisation de ces infrastructures régionales hydrauliques sur le territoire de la CC Cœur du Var représente un enjeu économique, environnemental et financier considérable nécessitant une démarche partenariale entre la Collectivité, la SCP, les acteurs du monde agricole, mais aussi tous les acteurs concernés par ces aménagements.

La mise en œuvre de ces infrastructures hydrauliques est l'objet de la convention cadre entre la Communauté de Communes Cœur du Var et la Société du Canal de Provence. La Communauté de Communes sera acteur du projet sur son territoire en participant à la définition de ses besoins pour l'agriculture, la sécurisation en eau potable, la protection incendie et la préservation des milieux naturels. Bien entendu, la Chambre d'agriculture du Var est associée au projet et sera mobilisée afin de participer à la définition des besoins agricoles, mais aussi pour accompagner et sensibiliser la profession sur les enjeux de ces nouveaux aménagements hydrauliques, ainsi que sur la pratique raisonnée de l'irrigation et les techniques récentes qui permettent de la piloter avec précision.

Concernant le financement des dessertes hydrauliques, la Région Sud s'est engagée à apporter une contribution de 15% du montant des investissements, du même niveau que la contribution de la Communauté de communes Cœur du Var. Avec une participation financières des viticulteurs qui devrait représenter environ 30% (soit environ 4000€ par hectare) sur ce territoire fortement viticole, la SCP apportera un financement de l'ordre de 40%.

En savoir plus sur la SCP et la Communauté de communes Cœur du Var

La SCP : Depuis plus de 60 ans, la SCP est au service et à l'écoute des territoires et de leurs acteurs pour leur proposer des solutions et des infrastructures adaptées au changement climatique dans le domaine de l'eau et des énergies renouvelables.

En tant que concessionnaire de la Région Sud, elle gère le patrimoine hydraulique régional exceptionnel du canal de Provence et mobilise principalement l'eau du Verdon pour l'acheminer et la distribuer sur l'ensemble du territoire provençal. Elle alimente en eau brute, partiellement ou en totalité, 2 millions d'habitants, soit 40 % de la population de Provence-Alpes-Côte d'Azur, 1 700 entreprises, 165 communes, 6 000 exploitations agricoles et 2 000 poteaux et postes incendie. La SCP s'investit en région provençale pour sécuriser et économiser la ressource en eau, tout en assurant le service de l'eau pour tous les usages (industriels, ruraux et urbains).

Elle innove et déploie des solutions originales au niveau régional qu'elle peut ensuite transposer au niveau national et à l'international, où elle développe aussi ses activités. Partenaire actif d'un écosystème riche, la Société privilégie une approche collective pour répondre de manière efficiente aux nouveaux enjeux et faciliter les transitions. Elle multiplie aussi les synergies avec ses partenaires, afin d'inclure dans ses projets les hautes technologies, le digital et le développement des énergies renouvelables.

La Communauté de communes Cœur du Var :

La Communauté de communes Cœur du Var regroupe les communes de Besse-sur-Issole, Cabasse-sur-Issole, Le Cannet-des-Maures, Carnoules, Flassans-sur-Issole, Gonfaron, Le Luc-en-Provence, Les Mayons, Pignans, Puget-Ville et Le Thoronet.



Elle s'étend sur 45 000 hectares et compte plus de 44 000 habitants. Créée en 2022, elle succède au Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple du Centre Var. Elle met en œuvre ses projets en s'appuyant sur une administration qui lui est propre.

Elle exerce, en lieu et place de ses communes membres, un certain nombre de compétences, obligatoires, optionnelles et facultatives.

Parmi les compétences obligatoires : l'aménagement de l'espace et le schéma de cohérence territoriale, le développement économique et touristique, la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, l'aménagement et la gestion d'une aire d'accueil des gens du voyage, ainsi que la collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés.

Pour les compétences optionnelles, il s'agit de la protection et de la mise en valeur de l'environnement (dont la forêt), des actions sociales d'intérêt communautaire.

Et enfin pour les compétences facultatives : l'enfance et la jeunesse, les déplacements et les transports, l'aménagement numérique et l'assainissement non collectif.

Contacts presse

> **Katlyne Trani**, Responsable du Pôle communication et numérique

Tél. : 04 98 10 43 53 - Mobile : 06 69 57 54 44, ktrani@coeurduvar.com

> **Julien Rubio**, Chargé de communication, Société du Canal de Provence

Tél. : 04 42 66 72 81 - Mobile : 06 38 43 17 02, julien.bonnot@canal-de-provence.com